



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 24 juin 2024

66 élus présents (104 en exercice, 24 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

**BUDGET ANNEXE DU CHAUFFAGE URBAIN - AFFECTATION DU RESULTAT
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 (311/7.1.5/2371C)**

L'approbation du compte administratif précède l'affectation des résultats dégagés, qui est proposée dans cette délibération ainsi que le prévoient les textes (notamment les articles L.2311-5, R.2311-11, R.2311-12 et R.2221-48-1 du code général des collectivités territoriales).

Les résultats suivants peuvent être individualisés :

Résultat de la section de fonctionnement	9 798 391,27 €
Résultat de la section d'investissement	-2 766 274,97 €
Soldes des restes à réaliser	-264 475,91 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-3 030 750,88 €

Selon l'instruction comptable, l'excédent de fonctionnement (9 798 391,27 €) doit venir financer en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (-2 766 274,97 €) corrigé du solde des restes à réaliser (-264 475,91 €).

Après prise en compte des restes à réaliser, la section d'investissement dégage un besoin de financement de 3 030 750,88 € qu'il convient de combler.

L'affectation des résultats nécessite de recourir aux écritures comptables suivantes :

- émission d'un mandat au compte 001 « résultat d'investissement reporté » pour 2 766 274,97 € ;
- émission d'un titre au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour l'apurement du besoin de financement de la section d'investissement pour 3 030 750,88 € ;
- émission d'un titre au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour le solde après apurement pour un montant de 6 767 640,39 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération approuve l'affectation des résultats proposés pour le budget annexe du chauffage urbain de m2A.

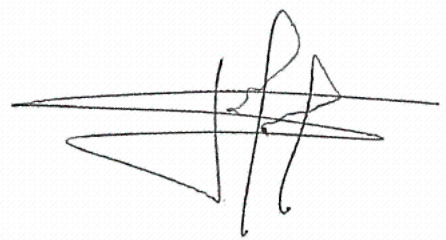
La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN